NOM DU COMITE	
NOM DU FORMATEUR	
NOM DU FORMATEUR	
DATE FORMATION	
DATE EXAMEN	





	A remplir par le formateur								
٦٢			CANDIDATURE (1)					PRESENCE	
N° CANDIDAT	NOM	PRENOM	CHRONO	JUGE	STARTER	Αl	N° LICENSE	FORMATION	EXAMEN
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12								_	_

Formulaire à renvoyer par email à la commission Juges & Arbitres : <u>officiels@auvergnerhonealpes-natation.fr</u>

(1) Mettre une croix pour le titre d'officiel correspondant. Voir ci-dessous pour les conditions d'accès

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA FORMATION DES OFFICIELS NATATION COURSE

	Chronométreur	Juge	Starter	Juge-arbitre
Préalable	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.
Postes dans le jury	Chronométreur Juge à l'arrivée	Chronométreur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage	Chronométreur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage Starter	Chronométreur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage Starter Superviseur Juge-arbitre
Conditions	Avoir 14 ans révolus le jour de l'examen pratique.	Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen écrit. Avoir effectué au moins trois réunions avec le titre de chronométreur.	Avoir 16 ans révolus. Avoir le titre de juge.	Avoir 18 ans révolus le jour de l'examen écrit. Avoir le titre de juge depuis au moins deux saisons, et avoir participé au jury d'au moins 8 réunions sur chacune des deux dernières saisons. Avoir également le titre de starter.
Formation théorique	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.
Examen écrit	Aucun. Test de connaissance en fin de formation (non éliminatoire).	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique.	Aucun.	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique.
Validité de l'examen écrit		Un an jour pour jour à la date de l'examen.		Un an jour pour jour à la date de l'examen.
Validation(s) pratique(s)	- luge aux virages côté départs (3)	- Starter (3)	- Superviseur (2) - Juge-arbitre (4)	
Formation continue	- Aucune.	deux et à chaque changement important des règlements.	- De par son titre de juge, obligatoire au moins une saison sur deux et à chaque changement important des règlements.	- Obligatoire au moins une saison sur deux et à chaque changement important des règlements.

- (1) Le candidat sera affecté à un couloir avec deux officiels titulaires. Son temps sera pris en compte pour la détermination du temps officiel.
- (2) Epreuve pratique à réaliser une fois sur toute la durée d'une réunion.
- (3) Epreuve pratique à réaliser deux fois sur toute la durée d'une réunion.
- (4) Epreuve pratique à réaliser quatre fois sur toute la durée d'une réunion.

	Officiel C → Chronométreur	Officiel B → Juge	Officiel A → Juge-arbitre
Formation	Formation théorique à la fonction de juge à l'arrivée.	Formation théorique à la fonction de juge.	Aucune.
Examen écrit	Aucun.	Questionnaire spécifique à remplir au moins quinze jours après la formation théorique.	Aucun.
Validation(s) pratique(s)	_	- Juge de nage à réaliser deux fois sur toute la durée d'une réunion.	Equivalence automatique.